

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Crachier

4.2.a. Documents graphiques du règlement

Echelle 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet de PLU en date du 13 février 2019.

Le Maire,
Nadine ROY



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du centre-village
- Ub** Zone agglomérée de faible densité à proximité du centre-village
- Ue** Zone d'équipement public
- Uh** Zone agglomérée d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Uia** Zone d'activité économique

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, AlpGéorisques, Février 2015

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)**
- RC** Risque de crue des rivières
- RI** Risque d'inondations (RI et RI1)
- RI'** Risque d'inondations en pied de versant
- RT** Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- RG** Risque de glissement de terrain

Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)

- Bi'** Risque Inondations en pied de versant (Bi'1 et Bi'2)
- Bv** Risque de ravinements et ruissellements sur versant (valant Bv1)
- Bg** Risque de glissement de terrain (valant Bg2)

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipeline TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)

- SUP1 (270 mètres)
- SUP2 (55 mètres et 20 mètres)
- SUP3 (45 mètres et 15 mètres)

Pipeline SPMR

- Zone des Effets Létaux Significatifs (ELS)
- Zone des Premiers Effets Létaux (PEL)
- Zone des Effets Irréversibles (IRE)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

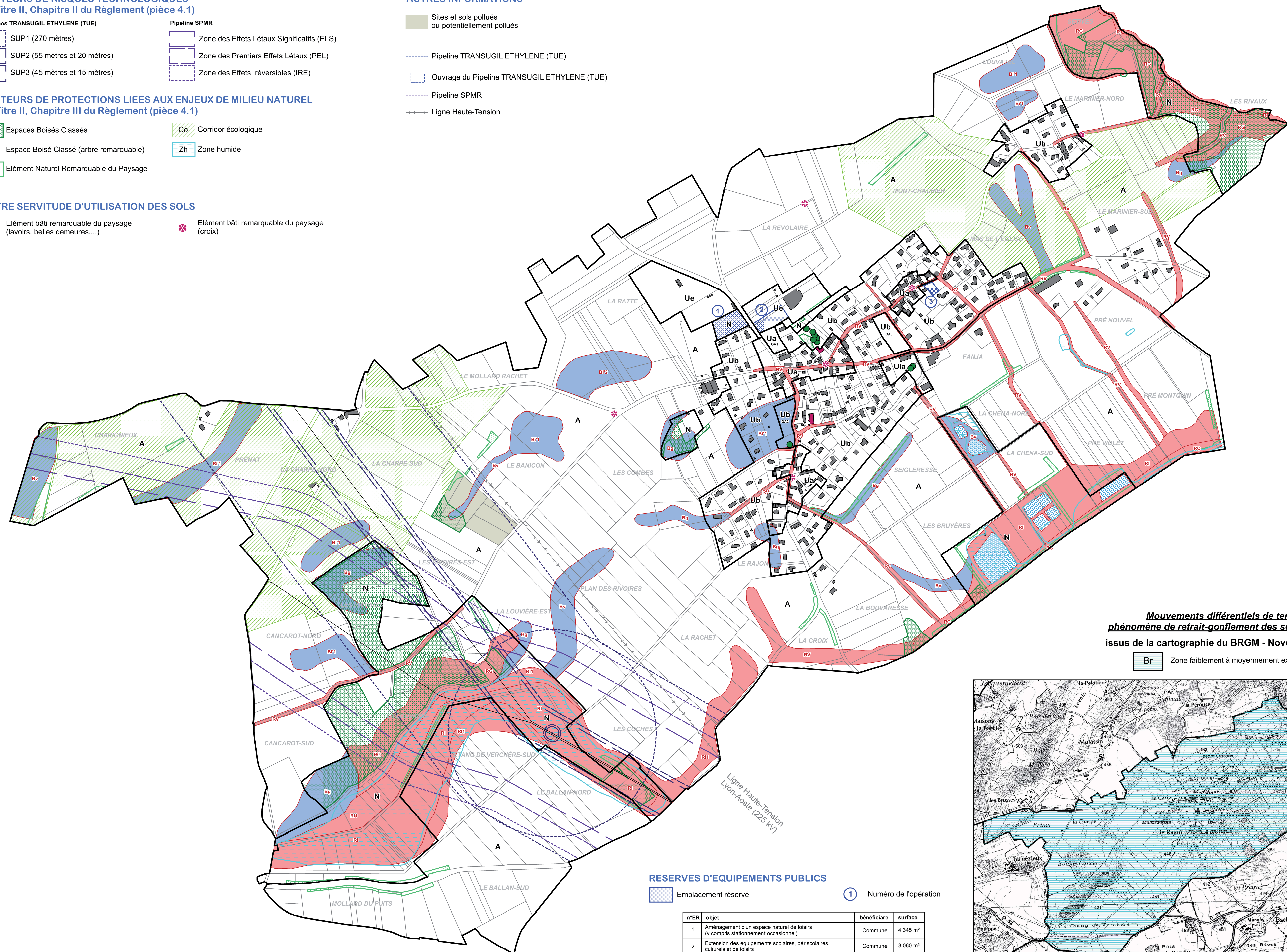
- Espaces Boisés Classés
- Espace Boisé Classé (arbre remarquable)
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Corridor écologique
- Zone humide

AUTRE SERVITUDE D'UTILISATION DES SOLS

- Elément bâti remarquable du paysage (lavoirs, belles demeures,...)
- Elément bâti remarquable du paysage (croix)

AUTRES INFORMATIONS

- Sites et sols pollués ou potentiellement pollués
- Pipeline TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)
- Ouvrage du Pipeline TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)
- Pipeline SPMR
- Ligne Haute-Tension



Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

Br Zone faiblement à moyennement exposée

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé
- Numéro de l'opération

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Aménagement d'un espace naturel de loisirs (y compris stationnement occasionnel)	Commune	4 345 m ²
2	Extension des équipements scolaires, périscolaires, culturels et de loisirs	Commune	3 060 m ²
3	Extension de la Place de l'Eglise	Commune	715 m ²

